

## CHSCT du 25 janvier 2022

### Déclaration liminaire

La cinquième vague de l'épidémie de COVID19 coïncidant avec l'arrivée du variant Omicron se traduit par des niveaux records de contaminations et progresse très rapidement sur notre territoire.

Le gouvernement se contente de mesures toutes centrées sur la vaccination (mise en place du passe vaccinal, autorisation donnée à la médecine du travail d'accéder à la liste de salariés non vaccinés.

Mardi 11 janvier s'est déroulée une nouvelle journée d'action des professionnelles de santé et de l'action sociale. Des dizaines de milliers de salariés grévistes sont descendus dans la rue pour exprimer leur colère et exiger que les leçons de la crise soient tirées ! Après des années de sous financement, les établissements publics de santé n'ont plus la capacité d'accueillir et de prendre en charge les patients dans des conditions dignes. Les professionnels sont scandalisés par la maltraitance institutionnelle qu'ils subissent, par le décalage entre la déontologie de leur métier à laquelle ils sont très attachés et la manière dont ils peuvent l'exercer avec de faibles moyens et dans des conditions dégradées. Ce sont bien les fermetures de lits, l'absence de véritables plans d'investissements, le défaut de reconnaissance salariale, le manque de moyens financiers et humains donnés aux établissements qui mettent à mal notre système de santé. Faire porter la seule responsabilité de la tension hospitalière sur les personnes non-vaccinées montre la mauvaise foi et l'irresponsabilité du gouvernement. Les choix politiques de ces dernières décennies sont la cause exclusive de cette situation. Aujourd'hui, notre système de santé ne répond plus aux besoins de la population.

Le jeudi 13 janvier, face au chaos engendré par la gestion de la crise sanitaire par le ministre de l'Éducation nationale et le Premier ministre, une nouvelle journée de grève d'une ampleur exceptionnelle a eu lieu dans l'Éducation nationale, pour dénoncer l'absence de réponse et d'engagements forts de la part du gouvernement.

Concernant la crise sanitaire, le passe vaccinal représente une contrainte supplémentaire qui vise à punir plutôt que de chercher à convaincre. La CGT est fermement opposée à la philosophie comme au principe du passe vaccinal qui va particulièrement s'exercer sur les salariés dits de première et deuxième lignes, d'ailleurs toujours en attente d'une reconnaissance salariale de leur travail. L'urgence est d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'accès aux soins.

Dans ce contexte, l'état d'urgence sanitaire aux Antilles depuis le 7 janvier appelle à des actions pédagogiques pour développer la vaccination au vu du niveau record de contaminations. Il s'agit de convaincre plutôt que de contraindre. Nous condamnons les violences policières et les poursuites engagées envers notre camarade Elie DEMOTA et tous autres syndicalistes. L'État, sous couvert de lutte contre la pandémie, règle ses comptes avec la population et les militants qui agissent en défense des droits fondamentaux

Les derniers chiffres de contamination ou de suspicion, comme de cas contacts, ne font que confirmer la gestion désastreuse de la crise dans les écoles du ministère et tout particulièrement à la DGFIP.

Le taux de contamination est en effet 8 fois supérieur à celui des services. Situation que nous avons déjà dénoncée lors du dernier CHSCTM du 14 décembre. Il serait enfin temps que l'ensemble des obligations de distanciation soient appliquées.

Sur les ASA « garde d'enfant », nous rappelons il faut veiller à leur application y compris pour les agents autorisés à télétravailler. La garde d'enfant pendant le télétravail, cela n'est pas possible et pas autorisé par le code du travail !

Les CET doivent également être déplafonnés, pour tenir compte des difficultés rencontrées pour le dépôt des congés dans cette période particulière.

La première reconnaissance de cas COVID en maladie professionnelle appelle à la reconnaissance de nombreux autres cas. De même, les cas de Covid long des personnels doivent être réellement pris en charge par la médecine de prévention.

Nous rappelons notre revendication quant à la levée des brevets des vaccins anti-covid, afin de permettre une vaccination mondiale, seule solution d'évitement de vagues successives comme le préconise l'OMS.

S'agissant de ce CHSCT, nous avons des points qui appelleront des débats qui, inévitablement, rejoindront les conséquences des décisions gouvernementales qui ont conduit aux décisions décrites ci-dessus.

Une première illustration : la diminution du budget de notre CHSCT local de 342 000 à 338 000 euros. La dotation par agent de 117,50 à 123 euros mais la diminution budgétaire provient de la baisse drastique des effectifs : - 170 agents ! Sûrement un moyen d'améliorer les conditions de travail des agents des Finances dans les services, les accueils, sur le terrain ...

Le rapport d'évaluation sur les ordonnances « Macron », 4 ans après leur mise en œuvre, conclut à un « dialogue social » dégradé dans les entreprises. La CGT comme toutes les organisations syndicales pointent la problématique du contournement du droit dans l'entreprise avec, notamment, la suppression du CHSCT, l'éloignement des représentants des personnels des salariés, l'amointrissement des moyens, etc. La crise sanitaire a confirmé l'impact négatif des ordonnances dans le secteur privé où les CSE sont déjà en place. La note d'orientation 2022 ne fait que confirmer en cette période de transition entre CT/CHSCT et CSA/Formation spécialisée, ce qui se déroule actuellement dans le secteur privé avec l'abandon de politiques concrètes et efficace de santé travail à destination des salariés.

Pas de trace dans notre ordre du jour de la note d'orientation nationale pour 2022. Même si elle est souvent un catalogue de bonnes intentions peu souvent mises en œuvre, cela augure mal de la volonté locale de progresser dans les domaines de compétence de notre instance moribonde.

Quelques remarques en introduction concernant l'administration des Douanes, qui résume à elles seules les conséquences de la dislocation de nos administrations financières.

Nous sommes régulièrement revenus dans cette instance sur les tendances lourdes de la RH dans la fonction publique : la logique comptable et la doxa ultra-libérale comme mantras absolus ont conduit les administrations dans l'impasse d'une gestion RH au mieux inhumaine, au pire cynique, qui n'est plus capable de faire autre chose que de singer les pires comportements et règlements du privé. En Douanes, administration qui s'est toujours vantée de son côté familial, la solidarité et l'esprit de corps n'étaient pas un vain mot. Mais ça c'était avant, avant la sinistre loi Dussopt, avant la valse ininterrompue des réformes, avant l'arbitraire décomplexé (si ça vous rappelle quelque chose c'est normal) des lignes directrices de gestion, les saignées d'effectifs, la perte des capacités de contrôle et des recettes fiscales. L'intersyndicale douanière et les agents qu'elle représente ne peuvent plus supporter le cynisme d'une direction issue des rangs les plus thatchériens de la haute fonction publique dont la feuille de route consiste à détruire systématiquement tout ce qui pourrait subsister de cette maison.

Et puisqu'il faut bien illustrer ce qu'on avance, deux situations méritent d'être portées à la connaissance de cette assemblée pour bien prendre conscience des tenants et aboutissants de la gestion RH saucée Direction interrégionale de Montpellier, dite gestion « Soeur Anne ».

Dans le cadre du transfert de fiscalité, vous savez celui qui va entraîner l'admission en non valeur de plusieurs milliards de droits contentieux, les agents de Portet sur le carreau, après s'être gaillardement « tapés » l'explosion des dossiers de remboursement et la concentration du dédouanement à Blagnac, se voient proposer une parodie de cellule d'accompagnement social traitée par dessus la jambe, entre postes susceptibles d'être vacants et pressions pour se positionner le plus vite possible... Et par une cheffe RH à l'humour redoutable autour de « tout le monde est gagnant à la bourse des emplois » ou

d'images alambiquées à base de fusées à étages tirées, sans aucun doute, d'un obscur webinaire management. Donnez-nous deux minutes pour nous esclaffer avant de continuer. Pour les agents, sa fusée, c'est plutôt Apollo et oui, ils vont avoir un problème...

Cette même brave « manager » s'est illustrée dans une procédure de licenciement exemplaire à bien des égards. Quel talent ! Virer pour inaptitude physique une Berkani à temps partiel, veuve brutalement, déclarée handicapée mais pas assez pour avoir une grave maladie, ça mérite une médaille, la faire revenir au travail alors qu'elle est inapte et organiser des pressions pour qu'elle renonce à son préavis de licenciement ça mérite les félicitations du jury...

Oh, ne croyez pas qu'elle soit la seule responsable, mesdames et messieurs les administrateurs, tant son mérite revient surtout à appliquer sans sourciller les décisions inhumaines du directeur interrégional et les procédures non moins inhumaines de l'administration. Elle n'a pas plus décidé d'atomiser la RH, entre un CSRH hors sol, des directions interrégionales perdues, une DG déconnectée, tous à dix mille lieues des agents, de leurs préoccupations et interrogations.

Finalement, le plus grand mérite de cette manager à la carrière exemplaire n'est-il pas d'appliquer sans état d'âme aucun les ordres et d'être surtout un paratonnerre à l'efficacité incontestable ?

Nous lui souhaitons en tout cas un prompt rétablissement, nous avons été touchés de constater hier qu'elle s'était fait porter pâle pour la cellule de reclassement social qu'elle devait animer à la direction de Toulouse. En tout cas, la CGT y était, elle, et a pu constater à quel point cette fameuse fusée avait du retard à l'allumage...

Nous aborderons également en questions diverses un certain nombre de sujets qui, hélas, seront d'autres illustrations sur le management de plus en plus brutal induit par un fonctionnement de nos services de plus en plus inhumain, au sein desquels le moindre agent diminué par une pathologie, un coup de « moins bien » provoqué par les aléas de la vie devient parfois la cible de l'encadrement voire de certains de ses collègues. Sur le manque de soutien des agents en difficultés par des acteurs de préventions surchargés, en particulier les médecins dans cette période de pic pandémique. Les prémisses d'une situation « à la France Télécom » que nous évoquons depuis quelques mois, à laquelle la présence de précaires de plus en plus importante dans certains de nos services nous fait penser de plus en plus.

Avant de conclure cette déclaration, nous tenons à rappeler notre soutien le plus massif et le plus fraternel à notre camarade Manu Baldy, secrétaire général de l'Union locale CGT de Muret, ignoblement menacé par son employeur de suspension d'une année de traitement, la Communauté d'agglomération du Muretain, pour un fumigène déclenché par un collègue lors d'un envahissement d'une réunion de cette collectivité territoriale, au cours d'une manifestation des éboueurs.

Le 27 janvier, la CGT appelle à l'action et à la grève avec d'autres organisations syndicales pour obliger le gouvernement à effectuer les investissements nécessaires dans les services publics, recruter à la hauteur des besoins, revaloriser immédiatement les salaires et le point d'indice rabaissés par l'inflation ainsi que des années de blocage, des conditions de travail décentes et une gestion de crise qui sorte du dogme de la sacro-sainte sauvegarde de l'économie.

Nous invitons tous les collègues à rejoindre en grève les deux manifestations en Haute-Garonne :

**Toulouse : 10h30 à Arnaud Bernard**  
**Saint-Gaudens : 14h30 à Jean Jaurès**

